

## Compte rendu du Conseil Municipal du 5 avril 2017 20h30 – Mairie de Lezay

Le compte rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité

### **Taxes locales :**

Le Maire propose de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages. Cependant le taux de la TH appliqué aux lezéens va évoluer. En effet, jusqu'à 2016 la partie départementale de la TH était directement perçue par la Commune. Dorénavant, depuis le 1er janvier, avec le passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU) impliquée par la nouvelle fusion des communautés de communes, c'est notre nouvel EPCI qui la percevra pour nous la reverser sous forme d'attribution de compensation.

Ainsi donc, pour 2017 le taux communaux sont les suivants :

- Taxe d'Habitation : 7,42 %
- Taxe foncière Bâti : 12,80 %
- Taxe foncière Non Bâti : 47,31 %

### **BP 2017 : Commune**

Les conseillers adoptent à l'unanimité le budget primitif 2017 de la commune, qui s'équilibre à la somme de 2 129 400,32 € en section de fonctionnement, et à 878 604 € pour la section d'investissement.

### **BP 2017 : Lotissement de Vaugru 3**

Le conseil adopte ensuite à l'unanimité le budget primitif 2017 du lotissement de Vaugru 3 qui s'équilibre en recettes comme en dépenses à 186 204,66 € pour la section de fonctionnement, et à 165 477,84 € en section d'investissement.

### **Indemnité de fonction des élus**

Suite à l'évolution réglementaire de l'indice de référence qui sert au calcul des indemnités des maire et adjoints, le conseil donne son aval (11 voix pour, 5 abstentions) pour que l'indice de base de calcul soit l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FPT. Ce changement d'indice entraîne l'évolution mécanique de l'indemnité du maire de 10,09 € brut /mois, et pour les adjoints de 3,87 € brut / mois.

### **Gratification des stagiaires**

Le conseil donne son accord pour l'intervention de stagiaires à la Commune. Une jeune étudiante travaillant sur le projet d'aménagement de l'îlot Beaufigeau, pendant plus de 2 mois, doit réglementairement faire l'objet d'une gratification, que le Conseil décide de fixer à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale. Ainsi, pour son stage, la stagiaire percevra 3,60 €/heure, soit : 1 360,80 €. Il est à noter qu'un cabinet d'étude s'était proposé pour effectuer cette même mission, pour la somme de 4 500 €.

### **Modification des statuts du Syndicat d'Eau.**

Les conseillers approuvent les nouveaux statuts du SIAEP, qui ont dû être modifiés suite à son emménagement dans ses nouveaux locaux au n° 6 rue de la Petite Rivière, nouveau lieu d'implantation de son siège social. A également été modifié l'article relatif à son Comptable au

trésor qui auparavant était celui de Lezay , et qui est remplacé par celui de Melle.

**Questions diverses :**

- Planning pour la tenue des bureaux de vote des 23 avril et 7 mai.
- Foirail : Lezay est classé :
  - 1er marché de France au niveau des apports pour les veaux (70 000 têtes en 2016)
  - 2ème marché de France pour les apport des bovins (78 000 têtes en 2016)
  - 3ème marché France : tous apports confondusCependant, il convient d'être prudent dans les statistiques et les projections, car les risques épidémiologiques sont toujours présents (FCO, IBR, etc.)
- Prochain conseil fixé le 17 mai à 20h30.

Fin de séance à 22h20